

**Sujet:** [INTERNET] Re : Enquête publique : restauration du trait de côte et restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor

**De :** Didier Tousis <dtousis8@aol.com>

**Date :** Fri, 29 Dec 2017 07:02:57 -0500

**Pour :** alainttv@live.com

**Copie à :** pref-amenagement@landes.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

merci, suite à notre échange, d'accuser réception de ma contribution que je me permets d'adresser sur votre boîte personnelle afin qu'elle ne soit pas noyée dans le flot des contributions. Je vous remercie de prendre connaissance de la pétition et de la vidéo portée au dossier. Bien cordialement.

L'appellation "restauration de la biodiversité du lac d'Hossegor" est indue, elle est en fait un abus de langage volontaire, une manipulation d'opinion pure et simple pour faire croire au public l'inverse de la réalité. Les études montrent la richesse actuelle du lac, ses plages de sable propres qui ont désormais recouvert les vases, la présence d'hippocampes, le retour des zostères, des vers, des couteaux, des coques etc. Or cette biodiversité avait été détruite par les précédents dragages de 1992, les témoignages écrits en attestent (notamment le rapport de la SPSH) et c'est de fait une période sans dragage qui a permis à la nature de reconstruire son équilibre écologique propre qui est celui apparenté à une baie, un estuaire, cad d'un lieu qui découvre à marée basse.

Si la raison des travaux et de la réflexion était la biodiversité, il serait urgent de ne rien faire qui puisse déstabiliser l'équilibre actuel ! C'est ce qu'affirment les études environnementales qui pointent les risques pour le milieu et les destructions à venir. Pourquoi faire une demande de destruction d'espèces protégées ? pour restaurer un milieu qui ne s'est jamais aussi bien porté depuis 30 ans ? on voit ici la portée de ce mensonge, de cet acte pur et simple de désinformation et de communication.

Dès lors le porteur de projet doit trouver des raisons pour justifier le dragage:

- la navigation et sports nautiques à marée basse: on ne fait pas de la voile dans un chenal; le directeur du yacht club landais le reconnaît; il reconnaît qu'il a été "utilisé".
- Le passage de la barge des ostréiculteurs: la vidéo montre que tous les alentours des parcs à huîtres sont en eau; la barge passe déjà partout; les ostréiculteurs utilisent le tracteur par souci d'efficacité et de gain de temps.
- effet de chasse: la présence d'un seuil induit que le niveau d'eau de la marée basse est sensiblement celui du seuil; il ne dépend pas des marées (contrairement au niveau de la marée haute), le seuil ne permettant pas au lac de se vider. Dans ces conditions, tout le sable qu'on enlève en dessous du niveau de la marée basse\* comme le propose le

projet reste occupé par de l'eau. L'eau stagnante remplace le sable extrait. Le volume d'eau entrant ne change donc pas. Au contraire, si l'on utilise une partie de sable extrait pour engraisser les plages comme le prévoit le projet, on diminue le volume du lac, on rétrécit les bords, comme ce fut le cas en 92 lors de la création de la promenade. La baisse des volumes oscillant constatée par les bureaux d'étude n'est pas due à l'ensablement du lac dans son milieu mais à l'engraissement des plages et remblais opérés en 92. Le présent projet n'aura pas pour effet d'augmenter le volume oscillant et donc l'effet de chasse mais au contraire de réduire le contenant du lac au dessus du seuil, donc les volumes entrants, donc l'effet de chasse. CQFD.

\*le sable des bancs, on peut le constater de visu, affleure à peu près partout à l'eau, la quasi totalité du sable dragué sera donc extrait en dessous du seuil de la marée basse.

Aucune des raisons invoquées pour justifier les dragages massifs ne tient debout.

- Plus grave, les simulations effectuées par les bureaux d'études sont fausses; elles sont effectuées à partir de 92 sur des zones fraîchement draguées - qui ne correspondent pas à un état de stabilité écologique du lac - et qui se sont en effet comblées au fil du temps. Les simulations faites à partir de ces mesures sont fausses; une petite promenade dans le lac montre les piquets, les concrétions vaseuses, les fondations des édifices datant des années soixante (en premier lieu les simulation faites pour 2018 !!! voir vidéo); tout ceci atteste que le niveau de sable ne monte pas en hauteur mais que le sable gagne au fil des années vers le nord, le fond du lac. Un simple dragage de gestion de cette limite de sable non stabilisé suffirait à contenir l'apport de sable sans aucun risque ou dommage sur le milieu. Restauration de la biodiversité ?

Pourquoi donc avoir choisi comme "état cible" un état où le lac était vaseux, nauséabond et déserté par les baigneurs ? Par souci de sa biodiversité comme l'annonce l'intitulé du projet ? Soyons sérieux !

Tout ceci est développé dans la communication sur le site de la pétition; les signataires sont des personnes qui ont pris connaissance de toutes ces questions et envoient un contribution signée au commissaire enquêteur en toute connaissance de cause et maîtrise du sujet.

De plus, les associations environnementales SEPANSO et Amis de la Terre ont démontré les difficultés et les risques graves liés aux pollutions des sédiments dont on veut couvrir les plages.

Voici le contenu d'une première pétition adressée au préfet des Landes en 2016 et qui a réuni 4871 participants "sauvons la biodiversité du lac d'Hossegor"  
<https://www.cyberacteurs.org/archives/bilan.php?id=1072>

J'apporte également comme contribution cette vidéo qui montre in situ tout ce qui est

développé ici.

[https://www.youtube.com/watch?time\\_continue=5&v=-ZKexXfwYU](https://www.youtube.com/watch?time_continue=5&v=-ZKexXfwYU)

Tout ceci a été transmis par notre collectif à toutes les personnes en charge du dossier sans en recevoir aucune réponse ou explication. La vérité incontournable de l'absence totale de justification du projet est donc sue de tous; à partir de cet instant, sans plus d'explication, la poursuite de ce projet est dûment basée sur des mensonges.

Il vous appartient donc, Monsieur le commissaire, de juger s'il est possible de donner un avis favorable à un projet dont ni le titre ni les raisons ne sont justifiées et dont il est prouvé qu'elles ne sont que des éléments de langage mensonger destinés à manipuler l'opinion.

L'intelligence collective exige que ce dossier soit repris sur la base d'un véritable raisonnement de préservation et de gestion du milieu, ce qui n'est pas le cas de ce projet et des soi disant consultations telles qu'elles ont été menées dans l'objectif de faire accepter à la population une décision d'élue prise à l'avance.

Sûr de votre compréhension et de votre conscience de la gravité des enjeux engagés dans ce projet.

Bien respectueusement

didier tousis

06 99 51 79 07

collectif citoyen nouTous

<http://www.noutous.fr/>

-----E-mail d'origine-----

De : alainttv <alainttv@live.com>

A: dtousis8 <dtousis8@aol.com>

Cc: secretariat-general <secretariat-general@hossegor.fr>

Envoyé le : Ma, 19 Déc 2017 10:05

Sujet : Enquête publique : restauration du trait de côte et restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor

Cher M. Tousis

J'ai bien reçu votre courriel du 18 décembre que la préfecture m'a retransmis. Le 29 novembre, je tiens permanence en la mairie d'Hossegor de 09 h 00 à 12 h 00. Normalement je me tiens à la disposition du public et ne prends pas de rendez-vous à l'occasion des permanences. Vous pouvez donc venir quand vous le souhaitez mais je vous propose de vous rencontrer dès l'ouverture à 09 h 00 si cela vous convient

Très cordialement

[INTERNET] Re : Enquête publique : restauration du trait de côte e...

Alain Tartinville